

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2016-61 du 5 octobre 2016 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1631036S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-4 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2016-10 en date du 16 mars 2016 nommant M. Rachid DJOUDI en qualité de directeur de l'Établissement français du sang Île-de-France,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rachid DJOUDI, en qualité de directeur de l'Établissement français du sang Île-de-France, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, l'ensemble des documents relatifs au projet de recherche « ORTHOUNION H2020 » financé par la Commission européenne et impliquant l'Établissement français du sang Île-de-France et l'Établissement français du sang Pyrénées-Méditerranée.

Article 2

Cette délégation doit être exercée dans le cadre d'une obligation d'information et de notification à l'Établissement français du sang Pyrénées-Méditerranée des engagements pris au nom de l'Établissement français du sang.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 5 octobre 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS